



**CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DES AS ENTREPRISES
GOLF DES GRAVES & DU SAUTERNAIS
LE DIMANCHE 04 NOVEMBRE 2018**

REGLEMENT

**Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux**

1- CONDITION DE PARTICIPATION

Pour les joueurs : (voir le Règlement Général des épreuves du golf d'entreprise)

- Etre licenciés dans un club avec terrain ou dans l'A.S. d'entreprise qu'ils représentent. Dans le cas où l'équipier est licencié dans un club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise.
Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'extranet.
- Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.
- Etre membres de l'association d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise au 1er jour de l'épreuve.
* Rappel de la règle générale : le salarié titulaire membre de l'association doit exercer son activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois.
- Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.
- Avoir un index inférieur à 35,4, l'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole à la date limite d'inscription des joueurs.

2- ENGAGEMENTS

Date limite d'inscription : dimanche 28 octobre 2018 minuit

Le nombre de compétiteurs est limité. Les 20 premiers inscrits par série seront automatiquement retenus, au delà les inscriptions seront prises en compte par ordre d'inscription.

Les inscriptions se feront par Mail ou par courrier au Comité Départemental - fiche jointe- par l'intermédiaire de l'A.S., aucune inscription téléphonique au golf ou au comité ne sera retenue.

La liste des participants sera consultable avec les départs à partir du 31 mai 2018 sur le site du Comité de Gironde.

Les droits d'engagement individuels sont de 25.00 € pour les non abonnés 7/7 au golf des Graves et Sauternais et de 7.00 € pour les membres 7/7.

Les droits d'engagements sont payables par chèque à l'ordre du « Comité Départemental de Golf de Gironde », avant le **28 octobre 2018**.

Le droit d'engagement de tout joueur déclarant forfait après la publication des départs restera acquis au Comité.

3- FORMULE DE JEU

COMPETITION sur 18 Trous

DEPARTS à partir de 8h30 : 3 SERIES

DAMES Une série STABLEFORD Index jusqu'à 35,4 Départs Rouges

MESSIEURS Première Série STROKE PLAY Index jusqu'à 18,4 Départs Blancs
Deuxième Série STROKE PLAY Index de 18,5 à 35,4 Départs Jaunes

Les ex aequo sont départagés sur les 9, 6, 3 derniers trous.
Si l'égalité persiste les scores trou par trou en remontant seront examinés.
Classements en net et en brut dans chaque série, le brut primant le net.

4-ORGANISATION

L'organisation est assurée par le Comité Départemental de Gironde.

Un comité d'épreuve composé de 2 représentants du Comité, de l'arbitre et d'un représentant du Golf pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques.

5-PRIX

Les vainqueurs de chaque série seront déclarés Champions de Gironde du golf d'entreprise.

Un souvenir sera offert aux gagnants Brut et Net de chaque série.

A l'occasion de la remise des prix un cocktail clôturera amicalement la journée.

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE LA GIRONDE

c/o José MUNOZ-30 Allée des Grépins Résidence Cassini-33610 CESTAS

E-mail cdgolf33@wanadoo.fr

site internet www.cdgolf33.com